

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**  
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE**

**12 PLACE GEORGES POMPIDOU,**

**93160 NOISY-LE-GRAND, FRANCE**

représenté par :

Madame NOELIE HENRY, PRÉSIDENTE

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM093120001**

à effet du 07/05/2024

La garantie financière est apportée par : FMS-UNAT, 8 RUE CÉSAR FRANCK, 75015 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : MAIF (SIREN 775709702), 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79038 NIORT CEDEX 09, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 07/05/2027. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- \* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- \* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 07/05/2024 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,  
Le 07/05/2024

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU